



COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Municipalité

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE
LA COMMUNE DE ET À
VILLARS-SAINTE-CROIX

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05/2023

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 87'000.- POUR
FINANCER LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA
COMMUNE DE VILLARS-STE-CROIX

Table des matières

1.	Préambule.....	2
2.	Descriptif du projet	2
3.	Bilan énergétique annuel.....	3
4.	Coût estimatif	4
5.	Financement	4
6.	Conclusion	4
7.	Décision	5

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. Préambule

Selon l'office fédéral de l'énergie (OFEN), de nouvelles exigences d'efficacité doivent être appliquées à l'éclairage public (les vieilles ampoules vapeur de mercure ne sont plus autorisées à la vente).

Actuellement, c'est la technologie LED qui permet l'exploitation la plus économe de l'énergie et des ressources.

En outre, du point de vue des normes relatives à l'éclairage public par rapport aux notions de sécurité routières, une Commune a l'obligation de mettre en place ces nouveaux luminaires de manière à respecter les prescriptions techniques, notamment en termes d'équidistance des mâts.

En effet, un éclairage de route variable des zones lumineuses et des zones moins lumineuses permet d'améliorer le sentiment de sécurité pour les usagers.

2. Descriptif du projet

Ce projet concerne la rénovation et le remplacement des têtes sur les candélabres de l'éclairage public de la Commune de Villars-Ste-Croix.

En effet, l'éclairage actuel est notamment produit par des ampoules au sodium HP (haute pression).

Ces systèmes sont énergivores et seront à l'avenir interdits à la vente.

De plus, les lanternes actuelles qui fonctionnent dans une part importante de nos candélabres (plusieurs modèles différents) ne sont pas compatibles avec des lampes LED.

Il ne suffit donc pas de « changer les ampoules ».

Les mâts existants seront conservés.

Toutes les têtes seront raccordées sur des mâts existants, un câble sera prévu pour assurer la liaison des luminaires LED pour permettre un éclairage dynamique et/ou modulable.

Le projet prévoit la dépose de 89 têtes, y compris leur évacuation, et leur remplacement par 89 têtes LED adaptées aux modèles des lampadaires.

Un contrôle électrique, tenue et mise à jour des procès-verbaux de contrôle selon les articles 17, 18 et 19 de l'Ordonnance sur le courant fort est également prévu.

3. Bilan énergétique annuel

Le renouvellement de l'éclairage public en LED préfigure le bilan énergétique annuel suivant :

Fonctionnement annuel en heures à 100% 2 062
 Fonctionnement annuel en heures abaissé 2 190
 Prix de l'énergie en CHF 0.3000

Existant		Eclairage 100 % source sodium sans réduction					4252h	
Luminaire	Mât	Puissance	Puissance	P. Totale	Temps	Prix	Coût annuel	
Nombre	Hauteur (m)	Lampe (W)	Seif (W)	KW.	heures	Fr./kWh	Fr.	
56	4.5	50	7.5	3.220	4252	0.3000	4107.43	
29	8	100	15.0	3.335	4252	0.3000	4254.13	
4	8	150	22.5	0.690	4252	0.3000	880.16	

Bilan annuel:

Total 9241.70

Nouveau		Eclairage source LED avec réduction à 50% de 22h à 5h					4252h	
Luminaire	Mât	Puissance	Puissance	P. Totale	Temps	Prix	Coût annuel	
Nombre	Hauteur (m)	Lampe (W)	Driver (W)	KW.	heures	Fr./kWh	Fr.	
56	4.5	35	3.5	2.156	2062	0.3000	1333.70	
		18	1.8	1.109	2 190	0.3000	728.48	
29	8	47	4.7	1.499	2062	0.3000	927.47	
		24	2.4	0.766	2 190	0.3000	503.00	
4	8	47	4.7	0.207	4252	0.3000	263.79	

Bilan annuel:

Total 3756.40

Economie annuelle due à la source LED

CHF 5 485.30

Economie annuelle due à la source LED

kWh 18 284

La TVA est comprise dans les prix ci-dessus

Economie d'énergie		59.4
---------------------------	---	-------------

4. Coût estimatif

Le coût estimatif de ces travaux se décline comme suit :

Dépose de 89 têtes y.c. évacuation	13'350.00 CHF
Fourniture et pose de 89 têtes LED	55'047.45 CHF
Contrôle électrique	2'225.00 CHF
Divers et imprévus	10'000.00 CHF
<hr/>	
Total HT	80'622.45 CHF
TVA	6'207.95 CHF
<hr/>	
Total TTC	86'830.40 CHF

5. Financement

Ce montant sera financé par la trésorerie courante et amorti par un amortissement budgétaire de CHF 8'700.- sur 10 ans.

6. Conclusion

La modernisation de l'éclairage public de la Commune offre un bon potentiel d'économie d'énergie.

Les nouvelles têtes ont l'avantage d'être compatibles avec un système d'éclairage dynamique et/ou modulable, allant de pair avec une augmentation de la sécurité et du confort.

Le présent préavis présente les objectifs et le montant de modernisation, à savoir le remplacement des nouvelles lampes adaptées à la position existante.

7. Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°05/2023 ;
- Ouï le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

- a) D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 87'000.- pour financer la rénovation de l'éclairage public sur la commune de Villars-Ste-Croix ;
- b) De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- c) De prévoir un amortissement budgétaire de CHF 8'700.- sur 10 ans ;
- d) De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 juillet 2023.

Municipal responsable du dicastère : Vincenzo Camuglia

Le Syndic

Georges Cherix

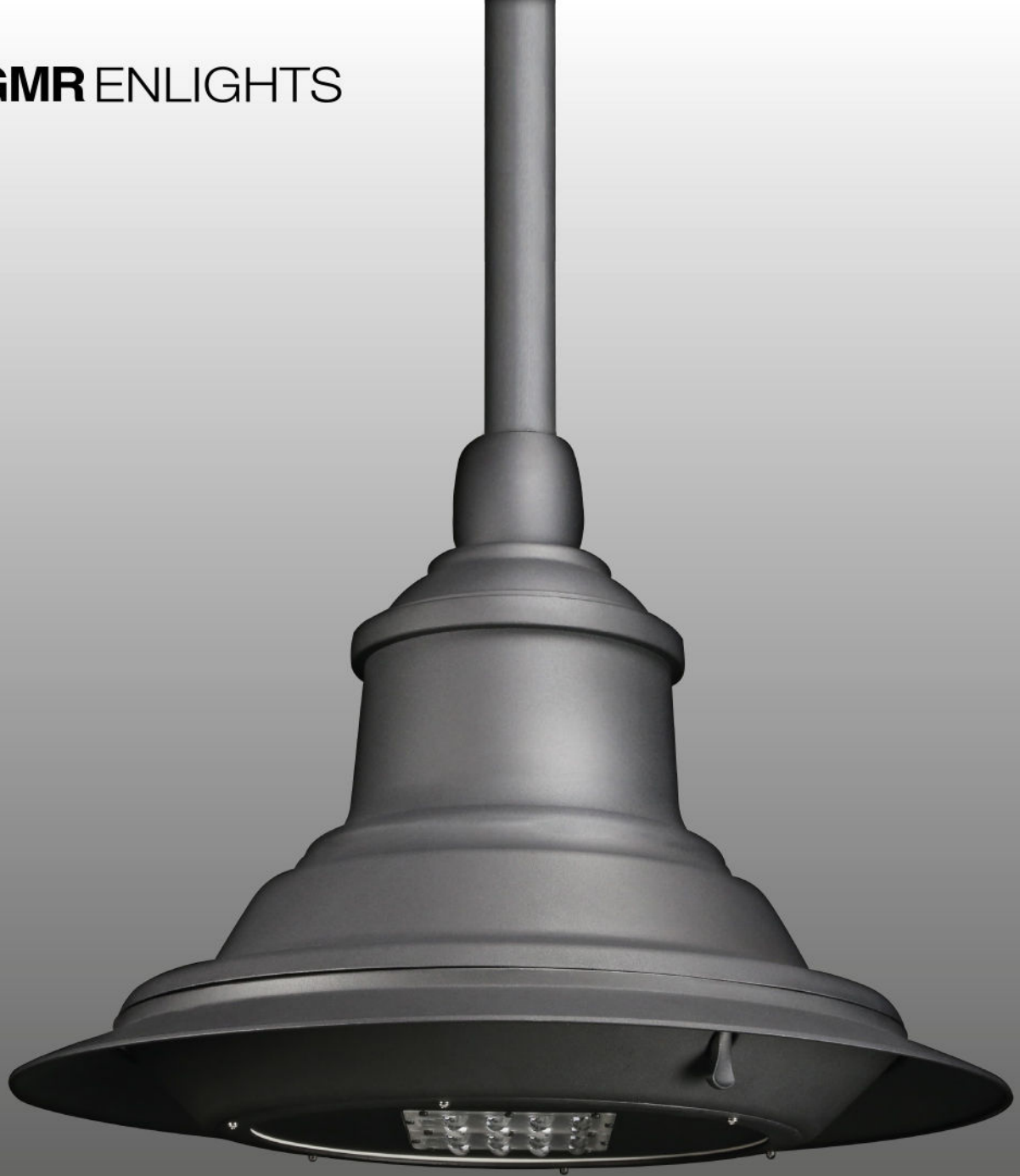
Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Barbara Kammermann

Annexes : 2 illustrations



LAMPARAsmallA

Toutes les images sont présentées à des fins d'illustration uniquement. Pour les spécifications de forme, de matériaux et de couleur, veuillez vous référer aux descriptions internes.



VESTA^Bsmall

Toutes les images sont présentées à des fins d'illustration uniquement. Pour les spécifications de forme, de matériaux et de couleur, veuillez vous référer aux descriptions internes.